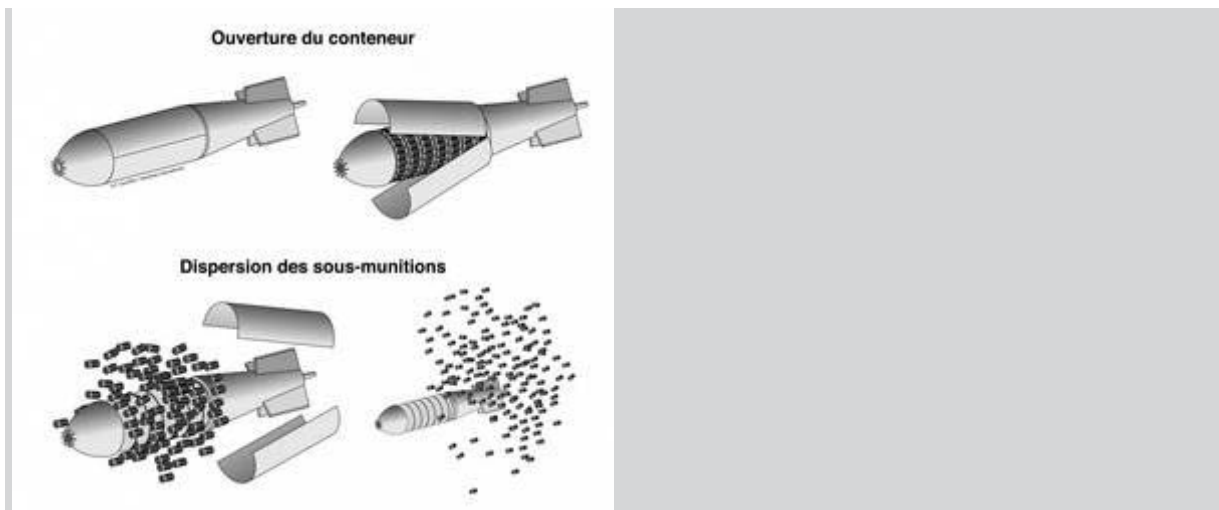


## Armes à sous-munitions : Le retour !

[les derniers articles](#) | [imprimer](#) | [envoyer a un ami](#)

Nous sommes en 2008. Les ONG sont heureuses. Elles viennent de triompher, après d'âpres combats diplomatiques. Une majorité d'états accepte de renoncer aux systèmes d'armes à sous-munitions. C'est le Traité d'Oslo, c'est la fin de cette arme de pourrissement, du moins, c'est que tout le monde pensait... Cette semaine (14 au 25 novembre) tout pourrait être remis en question, lors la réunion sur la Convention sur certaines armes classiques !

**Souvenir, triste souvenir :** Rappelez-vous, ce sont des systèmes d'armes qui furent utilisées massivement ces dernières années lors des guerres d'Irak (24 millions de BASM larguées), du Kosovo (près d'un million d'autres), également lors de l'intervention militaire israélienne en 2007 au sud-Liban (4 millions de sous-munitions dont 1 million n'aurait pas explosé selon les Nations Unies). Un système d'arme à sous-munitions est composé d'un conteneur, bombe cargo ou obus, fixe ou mobile, largué par voie aérienne (avion, hélicoptère) ou tiré par l'artillerie (mortiers, systèmes de lance-roquettes multiples, véhicules blindés). Une fois lancé, le conteneur va s'ouvrir et disperser entre une dizaine et plusieurs centaines de petites bombes au-dessus de la cible désignée, sur un vaste territoire qui peut atteindre plusieurs centaines d'hectares. La mise à feu des sous-munitions s'opère alors soit avant l'impact au sol, lors de celui-ci ou bien après... Le problème c'est que le taux d'échec - entre 5 et 30% - c'est-à-dire de non fonctionnement est très important. Les raisons de leur non explosion peuvent s'expliquer par de multiples facteurs, comme les conditions climatiques, les défauts de production, la complexité du mécanisme d'armement, les mauvaises conditions de stockage, la vétusté ou plus simplement le petit parachute de stabilisation de la BASM qui va s'accrocher à une branche d'arbre empêchant son impact. Et là, ce sont des blessures ou la mort assurée pour tout être humain, dont la jambe heurtera cet engin qualifié de « tueur en sommeil ».



**Traité posthume ?** : Moins de deux ans après la signature des Accords d'Oslo (décembre 2008), la [Convention internationale](#) visant à interdire la production, l'utilisation, le stockage, le commerce et le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) est [entrée en vigueur le 1 août 2010](#). C'était la première fois que sous la pression de la société civile, des armes conventionnelles sont interdites. Les points clés de cette Convention :

- Article 1 : L'interdiction de produire, d'utiliser, de transférer et de stocker des BASM.
- Article 2 : « *arme à sous-munitions* » désigne une munition classique conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives». Sont donc exclues toutes les sous-munitions dites modernes types Bonus, utilisées dans des obus de 155 mm.
- Article 5 : La prise en compte des victimes selon l'article 5 : « *Chaque Etat partie assurera [...], conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme applicables, une assistance aux victimes des armes à sous-munitions [...] par des soins médicaux, une réadaptation et un soutien psychologique, ainsi qu'une inclusion sociale et économique.* »

Parvenir à la naissance de ce traité a été un véritable tour de force des ONG. Elles ont débattues des heures durant pour faire admettre à des pays comme la France de l'inutilité et de la dangerosité de ces armes. D'abord opposée, puis ayant compris qu'elle ne pourrait s'opposer à ce mouvement des ONG, [la France](#) décida - tardivement - d'accepter de participer à ce traité et ainsi de détruire d'ici 8 ans son stock d'armes à sous-munitions OGR, M-77 de ses MLRS.

**La fin du traité d'Oslo ?** Mais voilà depuis plusieurs mois est née une « idée » le Protocole VI. Ce projet soutenu par les Etats-Unis, et par la France, consiste tout simplement à rendre légal toutes les sous-munitions fabriquées après 1980 ! Donc leur usage, avec toutes les conséquences que cela engendrerait pour les populations civiles ! Ce protocole est en discussion depuis près d'un an. [Human Rights Watch](#), avait

déjà l'an dernier tiré la sonnette d'alarme sur cette alternative moins rigoureuse, mais pas assez fort semble t-il ! Si ce texte devait être adopté, ce ne serait non pas un recul, mais la mort de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (CCM). Plus aucun état ne verrait l'utilité de ratifier cette Convention, qui tomberait en désuétude. Nous assisterions pour la première fois, à la naissance d'un nouveau instrument international (Protocole VI) qui viendrait affaiblir une autre norme déjà entrée en vigueur, la Convention d'Oslo !

Cet article a été posté le Lundi 14 novembre 2011 dans la catégorie [Mines-BASM](#). Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.